

Rapport N° 79

Demande de crédit de CHF 520'430.- TTC pour le financement de l'étude d'aménagement du parc du Reposoir

Nyon, le 7 janvier 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N°79 s'est réunie le 19 décembre 2012 à la ferme du Manoir. Elle était composée de Mesdames M. Carron, J. Jaccoud (en remplacement de M. A. Démétriades), Messieurs A. Dumas, C. Farine, P. Francfort, Y. Gauthier-Jaques, K. Rupprecht (absent) et Mme D. Uldry présidente et rapportrice. La commission a entendu Monsieur le Municipal Claude Dupertuis ainsi que le chef de service H. Rubattel ; elle les remercie pour les explications fournies et les réponses apportées aux questions posées.

En préambule, Monsieur le Municipal C. Dupertuis nous explique qu'il n'est pas habituel de construire le jardin avant la maison. En effet, la ville doit impérativement construire le bassin de rétention d'eau pour le futur quartier d'habitation «La petite Prairie», car les travaux pour les immeubles privés vont commencer au début 2013. L'école du Reposoir sera réalisée après le parc.

La création de ce parc public, dans ce nouveau quartier est une chance pour la Ville. Il aura une surface d'environ 4 hectares. Le planning prévoit les études dans le premier semestre 2013, suivi d'une demande de crédit en automne de la même année. Le début des travaux est prévu pour 2014. La durée de ceux-ci est estimée à environ 2 ans.

Plusieurs commissaires se sont inquiétés de la planification entre le parc et les futures constructions publiques.

Comment seront gérés les terrassements des deux chantiers?

Le parc allant s'appuyer sur les bâtiments scolaires (côté Jura des bâtiments) cela nécessitera-t-il des travaux spéciaux ?

Le parc ne va-t-il pas être endommagé par le chantier des écoles ?

A ces questions, La Municipalité a rassuré la commission ; il n'y aura pas de problème, car l'installation du chantier des bâtiments ne dépassera pas le périmètre prévu pour cela.

L'étude inclura également des installations sportives et ludiques, p.ex. Jeux de boules et éventuellement un skate parc (prévu dans le programme de législation).

La Municipalité estime très important d'étudier aussi les passages piétons et les raccords vers la future place Blanche et vers la future gare du NSTCM, même si l'emplacement de celle-ci n'est pas encore connu. L'emplacement de celle-ci fera l'objet d'une étude par le Conseil régional.

L'attraction du parc sera sans nul doute, le bassin d'eau, qui récoltera les eaux du futur quartier de la Petite Prairie. Le bassin aura une profondeur maximale d'environ 1,5 m. Le bassin pourrait être alimenté par le Cossy, afin d'éviter une éventuelle stagnation des eaux. Pour cela, il faudrait dévier le Cossy, et malheureusement il semble peu probable que le canton donne l'autorisation. Monsieur

Rubattel nous explique qu'il n'y pas de problème, il suffit d'un petit filet d'eau pour éviter que l'eau ne stagne.

La commission s'est aussi inquiétée du problème de la sécurité autour du bassin. Elle demande que la plus grande attention soit donnée lors de l'étude à cette question afin de sécuriser ce lieu qui sera très fréquenté par les enfants (Ecoles, UAPE.. à proximité).

Deux chemins horizontaux traverseront tout le parc ; ils traverseront également la propriété privée «Le Reposoir». Lors de cette étude une convention de servitude avec le propriétaire doit être signée. Dans cette convention doit figurer aussi l'accord de créer la place « Le Belvédère » sur la propriété privée et le financement de celle-ci. Selon les informations en main de la commission, celle-ci se situe sur un terrain privé. Dès lors, nous nous posons la question sur le financement et la réalisation de cette place : est-ce à la Ville de financer ces travaux?

Deux chemins traverseront le parc du nord au sud. Tous ces chemins seront réservés à la mobilité douce. La commission demande qu'une attention particulière soit portée à l'éclairage public ; celui-ci devrait permettre de traverser le parc en toute sécurité, tout en restant peu gourmand en énergie.

Le projet de chauffage à distance dans ce quartier a été abandonné par la Municipalité. Il y aura peut-être dans le futur de la géothermie profonde. Cela dépend des études en cours, voir préavis No 70. Les promoteurs n'ont aucune obligation d'installer un chauffage d'un type particulier.

Dans un objectif de développement durable, une partie des déblais générés par les constructions vont être déposés sur le terrain du futur parc. Vu que ces terres ont été utilisées pour l'agriculture pendant des décennies, la commission demande, qu'avant leur dépôt sur le terrain communal, une analyse approfondie soit faite pour exclure toute pollution. La commission souhaite aussi que la Municipalité négocie le prix par m3 que les promoteurs devront payer pour déposer leur terre sur le domaine de la ville. Outre le côté développement durable, le transport de ces terres coûterait un certain prix aux promoteurs. Ce remblai accueillera autant la terre végétale (valorisable) que les terres moins nobles. La création de ce remblai aura aussi des implications sur les futurs bâtiments. Selon les explications reçues, ceux-ci auront deux niveaux d'entrée : côté Jura entrée au premier étage et côté Lac, entrée de plein pied. Il est donc important que la ville soit payée pour accueillir ces terres.

Les archéologues cantonaux demandent, mais sans obligation pour la ville, si cela est possible de mettre en valeur un bout de l'aqueduc romain. Vu le nom de la promotion immobilière «voie romaine», il serait de bon ton que ceux-ci mettent en valeur cet objet historique et assure son financement.

L'œuvre culturelle prévue dans le parc sera payée par le budget de la culture.

Vu la grande densité d'habitants prévue dans le PQ Petite Prairie la commission propose que la Municipalité étudie également les futures liaisons et accès pour desservir le quartier avec les bus. Car il apparaît certain que dans les premières années il n'y ait pas encore de gare NSTCM.

Conclusion :

La ville a de la chance de pouvoir réaliser un magnifique parc public et de le créer de A à Z. Il est donc essentiel de réaliser une étude détaillée qui intègre les implications avec les futurs bâtiments publics. La commission est convaincue que ces études se feront en étroite collaboration avec les services concernés.

Les Nyonnais pourront jouir d'un grand espace de détente, de différentes activités ludiques et sportives, pour le bien-être de tous les utilisateurs.

La commission souhaite qu'une grande attention soit donnée à la sécurité autour du bassin aquatique (il ne sera pas possible de se baigner), et également à l'éclairage.

Afin de ne pas perdre de temps lors de la consultation du futur préavis concernant le crédit de réalisation, la commission recommande à la Municipalité d'annexer les conventions signées avec le propriétaire «Le Reposoir» pour les servitudes des passages piétonniers, place «Le Belvédère» et la convention avec les promoteurs «Petite Prairie» pour le dépôt des déblais sur le terrain de la ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 79 concernant la demande de crédit de CHF 520'430.- TTC pour financer l'étude de l'aménagement du parc du Reposoir et la liaison avec la future gare du Nyon-St-Cergue et la Place Blanche,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 520'430.- TTC à la Municipalité pour financer l'étude de l'aménagement du parc du Reposoir et la liaison avec la future gare du Nyon-St-Cergue et la Place Blanche,
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses

La Commission :

Nom Prénom Mmes M. Carron

J.Jaccoud

MM. A. Dumas

C. Farine

P. Francfort

Y. Gauthier-Jaques

K. Rupprecht

Mme D.Uldry, présidente, rapportrice